

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 72

présenté par

Mme Anthoine, M. Kamardine, M. Jean-Pierre Vigier, M. Neuder, M. Bazin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Dive, Mme Valentin,
M. Dumont, M. Viry, M. Hetzel, M. Descoeur, Mme Serre et M. Breton

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 20, supprimer la référence :

« , L. 96 E ».

II. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* Le 22° de la section I du chapitre II du titre II de la première partie est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à supprimer une section vidée de sa substance par l’alinéa 20.